

TOOSLA

Société anonyme au capital de 598.665,68 euros
Siège social : 24 Rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL
818 223 596 RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Toosla (ci-après la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales détenue à 100%, la société de droit français, Toosla Financial Services, et la société de droit serbe, Toosla d.o.o. Kraljevo (ci-après les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2022 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 -	Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	4
1.1	Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	4
1.2	Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires	5
1.3	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées	6
1.4	Activité en matière de recherche et développement et de production	8
1.5	Activités polluantes ou à risque	8
1.6	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	9
1.7	Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport	9
1.8	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	10
CHAPITRE 2 -	Filiales et participations	11
2.1	Activités des filiales de la Société	11
2.2	Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés	12
2.3	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	12
CHAPITRE 3 -	Informations sur les délais de paiement	13
CHAPITRE 4 -	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	14
CHAPITRE 5 -	Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	15
CHAPITRE 6 -	Répartition du capital et actions d'autocontrôle	16
6.1	Evolution de la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices	16
6.2	Franchissement de seuils légaux	16
6.3	Informations relatives à l'autocontrôle	17
CHAPITRE 7 -	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	19
7.1	Composition du conseil d'administration et de la direction générale	19
7.2	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	29
7.3	Conventions conclues avec les mandataires sociaux	35
CHAPITRE 8 -	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	36
CHAPITRE 9 -	REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL	37
9.1	Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	37
9.2	Participation au capital des mandataires sociaux	39
CHAPITRE 10 -	Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions	40
10.1	Options de souscription ou d'achat d'actions	40
10.2	Attributions gratuites d'actions	40
CHAPITRE 11 -	Mandat des commissaires aux comptes	41
11.1	Commissaire aux comptes	41
11.2	Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	41
CHAPITRE 12 -	Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	42
12.1	Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2022	42
12.2	Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2022	42
12.3	Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2022	42
12.4	Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers	43

12.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	43
CHAPITRE 13 - Informations diverses.....	44
13.1 Dépenses non déductibles du résultat fiscal.....	44
13.2 Présentation des comptes et méthodes d'évaluation des comptes	44

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le Groupe s'inscrit comme un acteur de la transformation du marché de la mobilité en réinventant en profondeur la location courte durée de véhicules grâce à la digitalisation.

Utilisateurs importants des services de location de voitures (que ce soit en France, en Europe ou dans le monde), les cofondateurs du Groupe ont constaté la faiblesse de la promesse des acteurs en présence et l'insatisfaction importante de ses clients. Le Groupe s'est appuyé sur la forte culture clients et digitale de ses cofondateurs pour réinventer le métier de la location de voiture en renforçant la promesse et l'expérience client tout en optimisant le modèle économique notamment en assurant :

- la digitalisation de l'agence de location physique au travers de son application client, permettant :
 - la création du compte client : l'ensemble des actions tel que le contrôle des documents (permis de conduire, carte d'identité ou passeport, contrôle d'identité par l'agent de comptoir, carte de crédit) ;
 - la remise des clés de la voiture (le téléphone portable est la clé) ;
 - la réalisation de l'état des lieux ;
- la création d'une plateforme servicielle propriétaire permettant :
 - l'ordonnancement en temps réel des missions de préparation et de désinfection des voitures (ce qui permet par exemple qu'une voiture rentrée à 3h00 du matin soit disponible à la location 3h plus tard, préparée et désinfectée) ;
 - la création d'alertes ainsi que d'ordres de missions pour l'ensemble des services opérationnels et de services clients en prenant en compte les informations provenant de la voiture (anomalies, alarmes, niveau de carburant, kilométrage, etc.) et générant des actions automatiques ;
- le développement des algorithmes de machine *learning* avec notamment les deux algorithmes suivants :
 - algorithme de prédiction de taux d'utilisation de la flotte de véhicules à deux semaines : détection des signaux faibles, comparables, calcul de l'élasticité au prix et proposition d'ajustement tarifaire ;
 - algorithme d'optimisation du taux d'utilisation de la flotte prenant en compte dix informations en temps réel : nouvelles réservations, prolongations, ajout de kilomètres, géolocalisation de la voiture, préparation, état des lieux, alarmes, carburant, kilométrage, anomalie lors de la préparation, et permettant à la plateforme de recalculer l'affectation des plaques d'immatriculation pour les clients à venir.

Sans changer le fondement de l'activité de location de voitures consistant dans la mise à disposition d'une voiture à un client pour une période allant de quelques heures à quelques jours voire semaines, le Groupe a pu améliorer de manière significative la promesse client en proposant :

- un modèle de voiture et d'options garanties ;
- une disponibilité permanente (24h sur 24 et 7 jours sur 7) ;

- une mise à disposition libre-service sans attente.

Cette proposition permet également au Groupe de renforcer son modèle économique en supprimant de l'agence de location et en optimisant le taux d'utilisation des véhicules.

Le Groupe considère être arrivé à un niveau de maturité et de fiabilité de sa plateforme servicielle suffisante pour accélérer son développement en France et en Europe. Par ailleurs, conscients des impératifs des clients, la flotte du Groupe présente un taux élevé d'électrification. En effet, 20% de la flotte automobile est aujourd'hui constituée de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et la volonté est de faire passer ce chiffre à 100% à horizon 2025. L'activité du Groupe est aujourd'hui proposée dans deux pays : la France et l'Espagne. Le Groupe a développé son activité en Espagne au mois de mai 2021, cette implantation, opérée en seulement deux mois, s'est déroulée avec succès et va permettre au Groupe de s'implanter dans d'autres grandes villes européennes.

L'activité du Groupe bénéficie également d'un modèle économique avec un taux de marge brute élevé qui se bonifie au fur et à mesure du développement de la flotte automobile

Le marché de la location de véhicules est un marché profond avec d'importantes perspectives de croissance. D'après Businesscoot, au niveau mondial, le marché de la location de véhicules devrait représenter 200 milliards d'euros d'ici 2026 et le marché européen devrait représenter 20 milliards d'euros. A ce jour, le marché européen est de 12 milliards d'euros, la France est leader en termes de taille de marché en Europe, avec un volume d'affaires de près de 3 milliards d'euros, ce qui représente plus de 200.000 voitures mises à disposition des locataires chaque année. C'est un marché qui est en croissance forte depuis le début des années 2010, bien qu'il ait connu une baisse de 25% en 2020 compte tenu de la crise du Covid-19 (étude Xerfi sur le marché de la location de voiture, datée d'octobre 2020).

Cette croissance est forte, car les besoins et les exigences des clients évoluent avec notamment un besoin de disponibilité plus marqué. Cette évolution des besoins se fait ressentir dans de nombreux secteurs, elle est notamment le fruit des évolutions technologiques et sociétales. Le Groupe, à travers son offre, répond à ces nouveaux besoins dans le secteur de la mobilité. Ce changement se résume par la recherche des consommateurs de plus de flexibilité, de diminution des contraintes, d'efficacité accrue et de limitation de l'impact environnemental et conduisent progressivement les consommateurs à passer de la possession à l'usage et pour beaucoup de vendre leurs voitures.

L'impact environnemental est devenu une des principales préoccupations des consommateurs qui font désormais appel en priorité à des marques ayant des engagements forts en termes d'impact CO2.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

L'activité du Groupe a fortement progressé en 2022 avec une croissance de +92%, par rapport à 2021 conformément aux ambitions affichées.

Dans un contexte post-Covid et de réduction des capacités des constructeurs pour cause de pénurie sur le marché des semi-conducteurs, le Groupe a réussi à augmenter son offre (i.e. sa flotte) conformément à ses plans. Toutefois, le Groupe a constaté des décalages, parfois de plusieurs mois, des dates de livraison ce qui ne lui a pas permis d'organiser la saisonnalité de sa flotte comme il l'entendait. Ainsi, la flotte était moins importante que prévue en haute saison et plus importante que prévue en basse saison, impactant négativement les résultats du groupe.

Deux nouvelles marques du groupe Stellantis (Peugeot et Jeep) sont apparues au catalogue du Groupe permettant notamment d'adresser une clientèle plus large et de renforcer le segment des SUV.

D'autres modèles des constructeurs historiques ont pu être également testés au cours de l'année 2022.

Dans le cadre de sa promesse « véhicule garanti » et de ses analyses de perception de valeur, le Groupe a constaté que certains modèles proposés ne produisaient pas les marges attendues, le Groupe a donc décidé de rationaliser son offre à compter de fin 2022 pour la concentrer sur un nombre de modèles plus faibles mais plus rentables.

Le Groupe a augmenté de manière très significative ses investissements de moyens et long terme :

- dans la satisfaction client, notamment en maintenant sa politique de « bienveillance » auprès de ses clients et en maintenant sa politique de « franchise » sur la facturation des dommages légers ; cela a conduit à une baisse significative du taux de facturation des dommages et donc à une baisse du revenu immédiat au profit d'une diminution à moyen terme d'une baisse du taux de *turn* ainsi qu'à une augmentation de la *Life Time Value* ;
- dans l'acquisition client en augmentant le nombre de canaux de communication et la pression marketing sur l'ensemble des canaux ;
- dans la réduction de ses facteurs de risques, en particulier en termes d'accidentologie des clients, notamment en créant un service de surveillance de la flotte, en équipant les véhicules de fonctionnalités avancées permettant de détecter en temps réel les comportements les plus à risque ; ces éléments ont permis la réduction de la sinistralité moyenne de manière très significative ; le Groupe a également souscrit à une nouvelle police d'assurance auprès d'un assureur de premier plan permettant de réduire notre franchise RC et en intégrant une couverture supplémentaire contre le vol ;
- dans le recrutement de nouveaux collaborateurs, plus senior, plus expert, que ce soit pour renforcer les équipes au service client, aux opérations, au développement informatique, à la gestion de la flotte, au marketing mais aussi en créant de nouveaux services comme le service de surveillance de la flotte, le service commercial B to B, le Service télématiques et le Service qualité ;
- le Groupe a maintenu un haut niveau d'investissement dans ses développement informatique qui a concentré son action sur la création de nouveaux Dashboard permettant une encore meilleure compréhension de l'activité, une amélioration constante des algorithmes de calcul et la création d'une application « *fleet manager* ».

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022

Données auditées En milliers d'euros	2021 ²	2022
Chiffre d'affaires	4 097	7 881
EBITDA ajusté¹	899	572
<i>% du chiffre d'affaires</i>	22,0%	7,3%
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 080)	(2 455)
Résultat d'exploitation	(181)	(1 883)
Résultat financier	(632)	(793)

¹ EBITDA ajusté : résultat d'exploitation, excluant les dotations aux amortissements des immobilisations.

² Les données 2021 ont été retraitées pour supprimer la prise en compte du crédit d'impôt innovation (« CII »).

Données auditées En milliers d'euros	2021²¹	2022
Résultat exceptionnel	(202)	(99)
Impôts sur les résultats	80	(227)
Résultat net	(936)	(3 004)

Commentaires sur les résultats annuels 2022

En 2022, Toosla a poursuivi son fort développement avec un chiffre d'affaires de 7,88 millions d'euros, en hausse de +92%, qui intervient après une année 2021 en croissance de +44%. Forte de ses bonnes relations avec ses partenaires constructeurs, Toosla n'a été que peu affectée sur les volumes de véhicules livrés par les fortes tensions – notamment au 1^{er} semestre. Néanmoins, la Société a constaté des retards de livraison qui ont créé des décalages ponctuels entre la saisonnalité de Toosla et les volumes disponibles. Ceci a entraîné un léger ralentissement de l'activité lors des périodes de fortes demandes (volumes trop faibles) et des surcoûts lors des mois de faibles activités (volumes trop élevés).

Par ailleurs, la progression de la flotte s'est accompagnée d'un élargissement de l'offre Toosla avec l'entrée dans son portefeuille de modèles plus diversifiés. Toutefois, la Société constate des revenus par véhicule plus faibles sur ces nouveaux modèles et des coûts de détention accrus. Ainsi, malgré la forte progression de l'activité, Toosla estime que le mix-produits a pesé à court terme sur sa rentabilité.

L'EBITDA ajusté ressort à 7,3% du chiffre d'affaires, soit 0,6 million d'euros, contre 22,0% en 2021 sous l'effet principalement de :

- L'accélération de la conquête commerciale avec des investissements marketing additionnels (+243%) représentant un impact de 6,3 points d'EBITDA ajusté, l'objectif de la Société étant de ramener progressivement l'intensité marketing (14% du chiffre d'affaires) vers son niveau de 2021 (8%) après cette phase de conquête accrue ;
- La hausse des primes d'assurance (+281%) représentant une perte de 5,4 points d'EBITDA ajusté, à la suite de l'enrichissement du contrat d'assurance par la Société pour mieux se prémunir contre les risques de vol et réduire les franchises de responsabilité civile pour ainsi générer des économies opérationnelles futures.

Les dotations aux amortissements, dépréciation et provisions progressent à 2,45 millions d'euros (+127%). Elles reflètent surtout les investissements dans la croissance de la flotte de véhicules réalisés sur l'exercice. A noter que leur poids relatif par rapport au chiffre d'affaires passe de 26% en 2021 à 31% en 2022 soulignant une contribution négative du mix-produits diversifiés de la Société qui doit être optimisé dans les prochaines années. Le résultat d'exploitation du Groupe s'établit à une perte nette de 1,88 million d'euros.

Les charges liées au financement de la flotte pèsent sur le résultat financier qui s'établit à une perte nette de 0,79 million d'euros.

Au cours du dernier trimestre 2022, le tribunal administratif a émis une décision défavorable à la Société sur l'octroi du crédit d'impôt innovation (ci-après le « **CII** »). La Société a décidé de reprendre l'ensemble des produits qui avaient été comptabilisés pour ce dernier pour un montant global de 226.240 euros, comptabilisé en impôts sur les bénéfices.

A noter que la Société, qui conteste le bienfondé de cette décision administrative et envisage des voies de recours, n'a jamais encaissé de CII. Les pertes liées à cette décision sont donc purement comptables et la trésorerie ne sera pas impactée.

Après prise en compte de la charge d'impôt, le résultat net du groupe s'établit à une perte nette de 3 millions d'euros.

Afin d'accompagner son développement, Toosla a accédé à de nouveaux financements en 2022, à des conditions et volumes attractifs grâce au succès de son introduction en Bourse et à sa structure financière renforcée en 2021. Au 31 décembre 2022, la trésorerie disponible est de 2,35 millions d'euros (contre 2,96 millions d'euros un an auparavant). Les capitaux propres s'élèvent à 1,87 million d'euros (contre 4,14 millions d'euros au 31 décembre 2021) et la dette financière à 17 millions d'euros, dont 12,5 millions d'euros d'emprunts obligataires dont la maturité est fixée à 2027.

1.3.2 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au cours de l'exercice 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 17.957.524 euros contre 12.471.317 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 2.507.196 euros au 31 décembre 2022 contre une perte d'exploitation de 881.404 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2022 s'est élevée à 2.962.989 euros contre une perte nette de 997.659 euros pour l'exercice 2021.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de [2.962.989] euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2022, s'élèverait désormais à - 3.900.390 euros.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Le Groupe poursuit son effort en matière de développement informatique de la plateforme servicielle. L'objectif poursuivi est d'améliorer les performances, l'ergonomie, l'intégration des données de manière transversale (opérationnel / comptabilité), l'élaboration de ratios utiles au pilotage de l'entreprise. Ainsi la création de nouveaux algorithmes et de nouvelles fonctionnalités de back office sont intervenus au cours de l'exercice et se poursuivront sur les exercices à venir.

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

Le Groupe n'est pas directement pollueur, pour autant les utilisateurs de ses services le sont au travers de leurs déplacements. Le Groupe a renforcé tout au long de l'année son offre de véhicule électrifié (électrique ou hybride), contribuant indirectement à une baisse des émissions de CO2 de la part de ses clients.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques de liquidité liés au besoin de renforcement des fonds propres du Groupe et au recours à des financements complémentaires

Au 31 décembre 2022, le Groupe a assuré ses besoins de trésorerie grâce à des augmentations de capital, aux concours bancaires courants de ses actionnaires, à des financements adossés à sa flotte de véhicules, à des emprunts bancaires et à des subventions. Au 31 décembre 2022, la trésorerie nette du Groupe s'élevait à 2.357 milliers d'euros, les dettes financières à 16 990 milliers d'euros.

Le Groupe continuera dans le futur à nécessiter des besoins de financement importants pour ses développements stratégiques. Il pourrait donc se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui le conduirait à rechercher d'autres sources de financement qui entraîneront des charges financières supplémentaires. La capacité du Groupe à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. En outre, ces financements pourraient nécessiter la constitution de sûreté par le Groupe, tel que la fiducie constituée sur les titres de la société Toosla Financial Services, ce qui est de nature à entraîner des coûts supplémentaires pour la Société. En outre, en cas de défaillance de Toosla Financial Services de l'emprunt obligataire, les titres de la société Toosla Financial Services seraient en conséquence transmises à ACOFI Gestion ainsi les actifs de la société Toosla Financial Services, soit la flotte automobile financée par l'emprunt obligataire de 12.5 millions d'euros, n'appartiendraient plus au Groupe.

Par ailleurs, le Groupe ne peut pas garantir que des fonds supplémentaires soient mis à sa disposition lorsqu'il en aura besoin, ou que ces fonds soient disponibles à des conditions acceptables (notamment en termes de taux de financement). Si ces fonds n'étaient disponibles, cela pourrait impacter les perspectives de développement du Groupe et le forcer à retarder certains investissements ou l'accession à de nouveaux marchés. Par ailleurs, dans la mesure où le Groupe lèverait les capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner accès à terme au capital de la Société, ses actionnaires pourraient être dilués.

Risque lié aux pertes historiques consolidées et aux pertes futures

Depuis sa création, le Groupe a enregistré des pertes nettes et opérationnelles sur un certain nombre d'exercices et notamment au cours des trois derniers exercices (3 004 milliers d'euros de perte en 2022, 936 milliers d'euros de pertes en 2021 et 675 milliers d'euros en 2020). Ces pertes résultent principalement des dépenses engagées dans les acquisitions de véhicules et les développements technologiques ainsi que dans l'investissement marketing qui ont été mis en place ces dernières années. Le Groupe anticipe d'afficher un résultat net positif dans un avenir proche grâce aux développements et investissements réalisés ces dernières années. Dans le cas où la Société ne parviendrait pas à faire progresser suffisamment son chiffre d'affaires au cours des prochaines années, elle pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles.

1.7 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Succès de la levée de fonds de 3,6 millions d'euros

Le 10 mars 2023, la Société a annoncé le succès de son opération d'augmentation de capital s'adressant aux investisseurs institutionnels et aux particuliers via la plateforme PrimaryBid. La demande globale s'est élevée à 3,6 millions d'euros, prime d'émission incluse provenant à 86% de la

part des investisseurs institutionnels et 14% de la part des particuliers, soit un taux de souscription de 121% de l'offre indicative.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 2,35 euros par action, représentant une décote de 9,27% par rapport au cours de clôture de l'action Toosla au 9 mars 2023 (2,59 euros) et de 9,41% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action Toosla des 5 dernières séances de bourse sur Euronext Growth, précédant sa fixation (i.e. du 3 au 9 mars 2023 inclus).

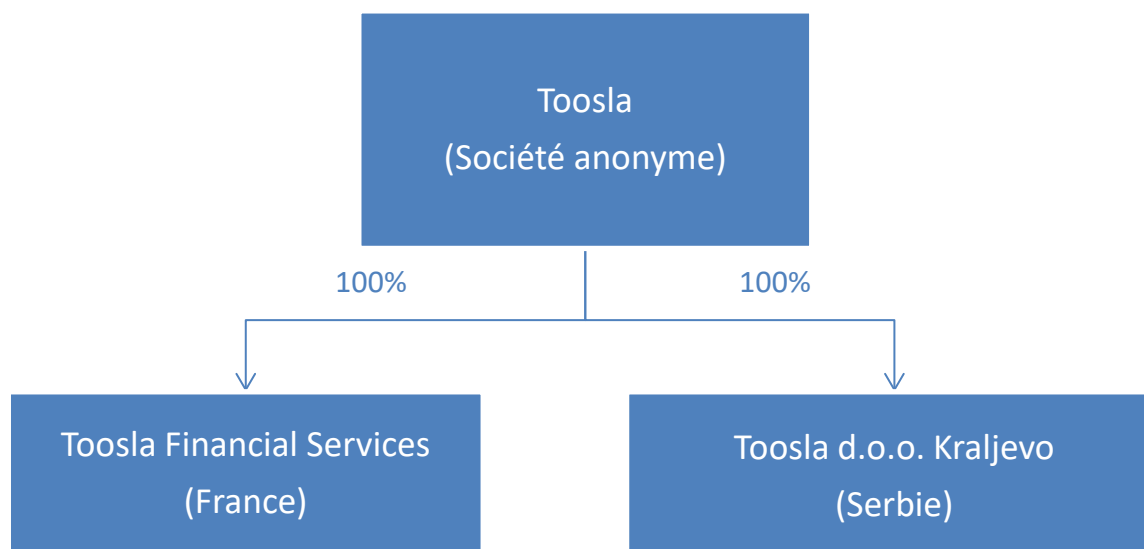
L'augmentation de capital a été réalisée par l'émission, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de 1.549.459 actions nouvelles ordinaires représentant 26,6% du capital existant de la Société avant l'opération. Les actions nouvelles ordinaires ont été émises le 10 mars au soir par décision du Président directeur général de la Société, agissant sur délégation du conseil d'administration. Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital est intervenu le 14 mars 2023, et l'admission aux négociations sur Euronext Growth est intervenue le 15 mars 2023.

1.8 ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après avoir réalisé en 2022 les investissements nécessaires pour assoir sa notoriété et son assise commerciale à Paris et Madrid, Toosla vise pour 2023 une normalisation de ses investissements, en particulier marketing, et une optimisation de son mix-produits. La Société ambitionne ainsi de poursuivre la croissance de son activité tout en améliorant progressivement sa rentabilité par rapport au niveau de 2022.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2022 :



2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats de la Filiale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Toosla Financial Services

La Société détient la totalité du capital de Toosla Financial Services, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 852 492 776 depuis le 18 juillet 2019 et dont le siège social est situé au 42, boulevard de Sébastopol 75003 Paris.

Les actions Toosla Financial Services, initialement intégralement souscrites par la Société, ont été temporairement transférées dans un patrimoine fiduciaire, en garantie d'un emprunt obligataire d'un montant de 12.500.000 euros, émis au 31 décembre 2022, conclu par la société Toosla Financial Services avec la société Acofi.

Toosla Financial Services a comme activité l'achat, le financement et la revente de tout ou partie de la flotte de véhicule du Groupe. A la date du présent rapport, le financement de la flotte de véhicules est assuré par l'emprunt obligataire conclu par la société Toosla Financial Services avec la société Acofi.

Son exercice clos le 31 décembre 2022 s'est soldé par un bénéfice net de 277 euros contre un bénéfice net de 93.680 euros en 2021.

Toosla d.o.o. Kraljevo

La Société détient la totalité du capital de Toosla d.o.o Kraljevo, société de droit serbe, au capital de 118.000 Dinar serbe et dont le siège social est situé Cara Lazara no. 65, 36 000 Kraljevo (Serbie).

Toosla d.o.o. Kraljevo a été constituée par la Société le 26 octobre 2022 afin de favoriser le développement des activités du Groupe en Europe. L'activité de Toosla d.o.o. Kraljevo n'a pas encore débutée à la date du présent rapport de gestion.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a pas pris de participation au sein de sociétés ayant leur siège social sur le territoire français.

Il est toutefois rappelé que la Société a constitué, le 26 octobre 2022, la société de droit Serbe Toosla d.o.o Kraljevo comme décrit au chapitre 2.1 du présent rapport.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2022 en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce :

Article D. 441-6 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441-6 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (N/A)					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Montant total TTC des factures concernées	-	5 027 920 €	323 409 €	251 735 €	782 279 €	6 385 343 €	-	5 057 382 €	141 801 €	644 803 €	2 096 560 €	7 940 546 €
% du montant total des achats TTC de l'exercice	-	21.27 %	1.36 %	1.06 %	3.3 %	27.01 %	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	23.46 %	0.65 %	2.99 %	9.72 %	36,85 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Montant HT total des factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Comptant					Comptant						

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement des activités et de la croissance du Groupe. Elle n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	472 772	444 886	1 693 654	1 529 298	1 223 605
b) Nombre d'actions émises	5 818 734	5 475 525	78 858	78 858	63 095
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	500 000	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	17 957 524	12 471 317	2 469 252	2 221 890	1 180 098
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	(2 824 857)	(732 511)	(381 236)	(45 415)	(393 941)
c) Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	(226 240)	78 387	60 955	-	47 618
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	(2 598 617)	(654 124)	(320 281)	(45 415)	(346 323)
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	(2 962 989)	(997 659)	(650 260)	(308 131)	(566 298)
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	(0,45)	(0,12)	(4,06)	(0,58)	(5,49)
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	(0,51)	(0,18)	(8,25)	(3,91)	(8,97)
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	13	10	6	5	5
b) Montant de la masse salariale	551 343	333 159	142 044	106 764	184 323
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	178 330	94 165	36 438	29 990	68 705

(1) Impôt positif correspondant au crédit impôt innovation

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2022

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Eric Poncin	1.378.607	23,69	1.378.607	23,96
Jean-François Boucher	630.345	10,83	630.345	10,95
Guillaume Hemmerlé	244.743	4,21	244.743	4,25
Bertrand Gruyelle	213.560	3,67	213.560	3,71
TBA	245.428	4,22	245.428	4,27
Cap Toosla	457.880	7,87	457.880	7,96
Vatel Capital	577.192	9,92	577.192	10,03
Actions propres	64.571	1,11	0	0
Public	2.006.408	34,48	2.006.408	34,87
Total	5.818.734	100,00	5.754.163	100,00

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité.

Toutefois, l'assemblée générale, lors de sa réunion du 27 septembre 2021, a décidé, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, d'instaurer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. L'assemblée générale du 27 septembre 2021 a décidé que le droit de vote double, ainsi instauré, entrera en vigueur à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la date d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, soit le 16 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022, le nombre de droits de vote théorique s'élève à 5.818.734 et le nombre de droits de vote réel s'élève à 5.754.163, après déduction des actions auto-détenues par la Société qui sont dépourvues de droits de vote.

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été adressée à la Société en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

Entre la date de clôture de l'exercice 2022 et l'établissement du présent rapport, la Société a reçu une déclaration de franchissement de seuil de la société Vatel Capital, dans le prolongement de l'augmentation de capital réalisée le 10 mars 2023 décrite au paragraphe 1.7 du présent rapport de gestion, qui a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 en capital et en droits de vote.

6.3 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

Les actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2022 ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2022, dans sa cinquième (5^e) résolution, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes à émettre de la Société ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale du 30 juin 2022 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 30 décembre 2023.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital, soit 575.873 actions sur la base de 5.758.734 actions composant le capital social. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Le prix d'achat unitaire maximum est de 9,00 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 5.182.857 euros, hors frais de négociation, calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 30 juin 2022. Ce nombre d'actions et le prix maximum d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la publication de l'avis de réunion de la présente assemblée.

Toosla a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2021-01 du 22 juin 2021 à compter du 10 janvier 2022. La somme de 200.000 euros en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Au 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 64.571 titres ;
- solde en espèces du compte de liquidité : 18.645,41 euros.

Au 31 décembre 2022, la Société détenait 64.571 actions Toosla, soit 1,11% du capital social à cette même date.

CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par les articles L. 225-37-4 et suivants du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

7.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration est composé des cinq membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant ⁽¹⁾	Membre du comité des rémunérations et des nominations	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel ⁽²⁾	Adresse professionnelle
Eric Poncin	Président directeur général	56			2021	2025	24 rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL
Jean-François Boucher	Administrateur	52		✓	2021	2025	24 rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL
Charles-Antoine Morand	Administrateur	50			2021	2025	24 rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL
Guillaume Hemmerle	Administrateur	48		✓	2021	2025	24 rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL
Anne-Catherine Pechinot	Administrateur	52	✓	✓	2021	2025	24 rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middledext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

7.1.2 DIRECTION GENERALE

Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 18.1 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 27 septembre 2021, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

En application de l'article 18.1 des statuts, le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

En outre, en vertu des dispositions de l'article L. 225-53 du Code de commerce, ainsi que de l'article 18.4 des statuts de la Société, le conseil d'administration peut, sur proposition du directeur général,

nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister ce dernier avec le titre de directeur général délégué.

Composition de la direction générale au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, la direction générale de la Société était composée ainsi :

NOM	MANDAT	DATE DE DÉBUT DU MANDAT	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT
Eric Poncin	Président directeur général	27 septembre 2021	Assemblée générale 2025
Nathalie Aubin	Directeur général délégué	18 juillet 2022	Assemblée générale 2025

7.1.3 LISTE DES MANDATS

Monsieur Eric Poncin, Président directeur général (56 ans)

Monsieur Eric Poncin possède plus de trente années d'expérience dans les domaines du marketing et de l'expérience client dans des secteurs diversifiés. Il a débuté sa carrière chez Arden Equipment dans l'industrie où il a créé de nouveaux marchés (tels que l'Italie et les Etats-Unis) et a développé des marchés existants, principalement en Europe. Successivement responsable de marché, chef de produit, directeur commercial, il constituera en particulier une équipe pour développer une nouvelle gamme de produits dans le domaine du recyclage des matériaux qui se vendront dans quasiment le monde entier. Après une brève expérience dans le monde de l'aéronautique et de la livraison express pour les constructeurs automobile, il crée sa première *startup* « Le Jardin de Catherine », site de vente en ligne spécialisé dans les équipements et l'outillage pour le jardin. Devenu rapidement leader de son marché et réalisant plus de vingt millions d'euros de chiffre d'affaires, six ans après sa création, la société est cédée au groupe Mr. Bricolage que Monsieur Eric Poncin accompagnera en tant que président de la filiale omnicanale du groupe. Dans le cadre de cette fonction, il développera notamment le site marchand et les fonctions *click and collect* du groupe Mr. Bricolage afin de favoriser la transformation digitale de ce groupe en France en Europe. Il quitte le groupe Mr. Bricolage fin 2015 pour fonder Toosla en 2016.

Monsieur Eric Poncin est titulaire d'une licence EEA (Electronique, Electrotechnique et Automatique).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Président directeur général	Toosla	2021	Société anonyme	France
Représentant du président personne morale	Toosla's First Agency	2017	Société par actions simplifiée	France
Représentant du président personne morale	Toosla Financial Services	2019	Société par actions simplifiée	France
Président	Catric Invest	2019	Société par actions simplifiée	France

Président	TBA	2017	Société par actions simplifiée	France
<i>Hors du Groupe</i>				
Gérant	SCI La Fée	2021	Société civile immobilière	France
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années				
FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Président	Toosla	2019-2021	Société par actions simplifiée	France
Représentant du président personne morale	Toosla's First Agency	2017	Société par actions simplifiée	France
<i>Hors du Groupe</i>				
Néant.				

Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2022 : 1.378.607 ⁽¹⁾

(1) Au 31 décembre 2022 et à la connaissance de la Société, Monsieur Eric Poncin ne détient aucune action de manière directe et 1.378.607 actions de manière indirecte via la société Catric Invest qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Monsieur Jean-François Boucher, administrateur (52 ans)

Monsieur Jean-François Boucher possède plus de 30 ans d'expérience dans la création, la reprise, le redressement et la cession d'entreprises. Principalement exercée dans la distribution spécialisée du bricolage (Mr Bricolage) mais également au début de sa carrière dans le centre auto (Feu Vert) et depuis 2016 dans le sport (Carré golf).

Monsieur Jean-François Boucher possède également une expérience d'administrateur et de dirigeant de société côté en bourse. De juin 1997 à septembre 2015, il intègre le conseil d'administration de la société ANPF, majoritaire au capital de MBSA (Groupe Mr Bricolage). Il occupera la fonction de DG adjoint de cette société de juin 2013 à septembre 2015. De juin 1999 à septembre 2015, il intègre le conseil d'administration de MBSA (Mr Bricolage). Il a occupé la fonction de président directeur général de cette société de mai 2007 à septembre 2015. Il est administrateur de la société Brico invest (Mr bricolage Maroc) depuis mars 2016.

Entrepreneur et manager, Monsieur Jean-François Boucher est aujourd'hui investisseur au travers de sa holding JFB Group.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant				
<i>Hors du Groupe</i>				
Gérant	JFB Group	25 janvier 2006	Société à responsabilité limitée	Belgique

Gérant	Golf Alsace	29 décembre 2017	Société à responsabilité limitée	France
Gérant	JFB Fleet	22 mars 2017	Société à responsabilité limitée	Belgique
Gérant	Yssil	8 novembre 2013	Société à responsabilité limitée	Maroc
Administrateur	Brico Invest	2016	Société anonyme simplifiée	Maroc
Manager	RE4US	20 avril 2018	Limited Liability Company	Etats-Unis d'Amérique

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Représentant personne morale président	Toosla	2016-2019	Société par actions simplifiée	France
<i>Hors du Groupe</i>				
Gérant	BSB	2014-2020	Société privée à responsabilité limitée	Belgique
Gérant	Objectif Birdie	2016-2020	Société à responsabilité limitée	France
Gérant	Chapitre Golf	2017-2020	Société à responsabilité limitée	France

Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2022 : 630.345 ⁽¹⁾

(1) Au 31 décembre 2022 et à la connaissance de la Société, Monsieur Jean-François Boucher ne détient aucune action de manière directe et 630.345 actions de manière indirecte via la société JFB Fleet qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Monsieur Charles-Antoine Morand, administrateur (50 ans)

Monsieur Charles-Antoine Morand possède plus de 20 ans d'expérience d'investissement dans le domaine de l'innovation et dans l'accompagnement d'entrepreneurs.

Il a commencé sa carrière professionnelle comme auditeur chez Arthur Andersen avant de rejoindre l'équipe capital-risque d'un fonds d'investissement britannique à la fin des années 1990. Il co-fonde ensuite une plateforme internet d'échange de biens culturels reprise deux ans plus tard par un grand groupe media français et rejoint alors une petite banque d'affaires, où il accompagne les entrepreneurs dans leurs levées de fonds, aussi bien privées qu'en bourse.

A la fin des années 2000, il rejoint un fonds d'investissement français où il réalisera plus de 20 investissements en capital-risque dans la Santé et le Digital dont Medtech Surgical, MobPartner, In2Bones, Tageos, etc.

En 2017, il crée Karot Capital, société spécialisée dans l'investissement early stage dans l'innovation.

Monsieur Charles-Antoine Morand est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant.				
<i>Hors du Groupe</i>				
Président	Karot Capital	2018	Société par actions simplifiée	France
Président	CapInduo	2018	Société par actions simplifiée	France
Président	CapToosla	2019	Société par actions simplifiée	France
Président	CapSevess	2019	Société par actions simplifiée	France
Président	CapBone	2019	Société par actions simplifiée	France
Président	CapWaam	2019	Société par actions simplifiée	France
Président	Caplsy	2020	Société par actions simplifiée	France
Président	CapBLB	2020	Société par actions simplifiée	France
Président	CapChamp	2020	Société par actions simplifiée	France
Président	CapFair	2021	Société par actions simplifiée	France
Président	CapCook	2021	Société par actions simplifiée	France
Représentant d'une personne morale au conseil d'administration	Isybot	2020	Société par actions simplifiée	France

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant.				
<i>Hors du Groupe</i>				
Néant.				

Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2022 : 0

Monsieur Guillaume Hemmerlé, administrateur (48 ans)

Monsieur Guillaume Hemmerlé possède plus de 20 ans d'expérience dans l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (« **PME** ») françaises. Il est co-fondateur de la société Sigma Gestion qui a déployé 250 millions d'euros sur des PME françaises depuis plus de 15 ans.

Dans le cadre de ses fonctions au sein de Sigma Gestion, il a notamment été le premier investisseur de la société Le Jardin de Catherine, co-fondée par Monsieur Eric Poncin en 2006. Il a accompagné l'entreprise jusqu'à sa cession en 2012 auprès de Mr. Bricolage. Monsieur Guillaume Hemmerlé a réalisé plus d'une cinquantaine d'investissements dans des sociétés cotées et non cotées en bourse.

Monsieur Guillaume Hemmerlé est diplômé de l'ISG (1997)

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant				
<i>Hors du Groupe</i>				
Membre du directoire	Sigma Gestion	2004	Société anonyme	France
Administrateur	Holding ISF Fortuna	2009	Société anonyme	France
Administrateur	Agricap	2015	Société anonyme	France
Administrateur	Immobilier Solidarité	2017	Société anonyme	France
Représentant de Sigma Gestion, société de gestion membre du conseil de surveillance	Nexess	2015	Société anonyme	France
Représentant de Sigma Gestion, société de gestion membre du conseil de surveillance	Fabentech	2014	Société anonyme	France

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant				
<i>Hors du Groupe</i>				
Représentant d'une personne morale au conseil d'administration	AGL Import	2015-2021	Société anonyme	France
Représentant d'une personne morale au conseil d'administration	Lascom	2015-2021	Société anonyme	France

Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2022 : 244.743

Madame Anne-Catherine Pechinot, administrateur (52 ans)

Diplômée de l'École supérieure de commerce de Rouen en 1993, Madame Anne-Catherine Pechinot a débuté sa carrière à la GMC comme chef de produit avant de rejoindre en 1995 Progrès Perspective Conseil en tant qu'ingénieur conseil. En 1998, elle rejoint la société Homebox, leader du self-stockage en France, dont elle devient directeur général quelques années plus tard. Son parcours la mène ensuite à la direction générale de Gîtes de France, leader européen et français du tourisme chez l'habitant, de 2013 à 2017 où elle met en place les avis clients et booste les ventes sur internet, puis de Rent A Car où elle accompagne la transformation digitale et le développement de nouveaux services et relance la promotion interne.

Depuis février 2021, elle dirige Colisée, quatrième acteur européen dans le secteur du grand âge en France (Ehpad, Résidences Services, SSR et Domicile).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant.				
<i>Hors du Groupe</i>				
Gérante	Exploragency	2020	Société à responsabilité limitée	France
Président du conseil d'administration	DOMAINE DE LA CHALOUETTE	2021	Société anonyme	FRANCE
Président directeur général	DOMAINE DE LA CHALOUETTE	2021	Société anonyme	FRANCE
Gérant	RESIDENCE HERRI BURUA – L'OREE DU VILLAGE	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	LE DOMAINE DES CHENES ROUGES	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	EVRY JARDINS DE CYBELE	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	LES OREADES	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	CYBELE SANTE	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	FONCIERE CPG	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	PRO-SANTE LIZY	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES CHARMILLES	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	SCI DE LA LAURINA	2021	Société civile immobilière	FRANCE

Gérant	SCI DE LA ROSEE QUATRE	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	VILLA EVREUX	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	VILLA LE HAVRE	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	DOMAINE DU LAC D'IZON	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	SCI DES RECOLLETS	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	VILLA SAINT AVOLD	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	SCI AMBROISE PARE DE BONDY	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	VILLA SAINT PARRIS	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	SCI LANDECOTTE	2021	Société civile immobilière	FRANCE
Gérant	SARL LA FRANQUI	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	LIZY EHPAD	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	RESIDENCE LES BAUX DU ROY	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	MARSEILLE BOULEVARD DES DAMES	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	EHPAD CHATEAU DU BOIS	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	RESIDENCE LE CLOS DU LORD	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	MAISON DE REPOS CASTELLET NOTRE DAME	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	VILLA DUO	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	SARL LES SCEVOLLES	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	IMMOBILIERE 2012	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Gérant	THERAE CENTRE MEDICAL	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE

Gérant	BR ASSOCIES	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Liquidateur	BIOVAL	2021	Société à responsabilité limitée	FRANCE
Président	NH SERVICES PACA	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	LA SAISONNERAIE	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	COLISEE PARTNERS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	RESIDENCE EDME LAVARENNE,	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	LES TILLEULS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	SOCIETE D'EXPLOITATION DES JARDINS D'ARIANE DE GASVILLE OISEME	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	VAL SOLEIL	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	THEMIS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	LES SOURCES	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	KOLISEE A	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	VILLA SAINT NICOLAS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	LES JARDINS DES TILLEULS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	LES LAVANDINS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	SAS RESIDENCE JOLIETTE	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	ODYSSENIOR	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE

Président	LES VERRIERES	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	EDEN	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	LA VILLA D'AVRIL	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	VILLA DU TERTRE	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	SOCIETE NOUVELLE CLINIQUE DU CHATEAU DE FLORANS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	RESIDENCE LA FILOSETTE	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	T-CARE	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	VILLA LA PROVIDENCE	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	COLISEE PARTNERS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	NH SERVICES	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE
Président	COLISEE PARTNERS	2021	Société par actions simplifiée	FRANCE

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant.				
<i>Hors du Groupe</i>				
Directeur général	RENT A CAR	2017-2021	Société anonyme	France

Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2022 : 0

Madame Nathalie Aubin, directeur général délégué (58 ans)

Madame Nathalie Aubin bénéficie de plus de 35 ans d'expérience dans le *Fleet Management* dans l'industrie de la location des véhicules. Elle a commencé sa carrière chez Europcar en tant que planificateur flotte puis elle a occupé, au sein d'Europcar, différents postes de management en France et à l'international avant de rejoindre la direction d'Europcar Mobility Group en charge de la direction de la flotte.

Madame Nathalie Aubin possède également une expérience de dirigeant. En 2019, elle fonde le cabinet de conseil en gestion de flotte Lamiral Fleet Solutions pour accompagner les décideurs d'entreprises dotées de grandes flottes automobiles dans la réussite de projets stratégiques de croissance ou de transformation.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2022

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	DATES DE DÉBUT	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Néant.				
<i>Hors du Groupe</i>				
Président	Lamiral Fleet Solutions	2019	Société par actions simplifiée	France

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	DATES	FORME SOCIALE	PAYS
<i>Au sein du Groupe</i>				
Administrateur	Toosla	2021-2022	Société anonyme	France
<i>Hors du Groupe</i>				
Néant.				

Nombres d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2022 : 0

7.1.4 EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 juillet 2022, a :

- nommé, sur proposition du président directeur général, Madame Nathalie Aubin en tant que directeur général délégué pour une durée égale à celle du mandat du président directeur général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- constaté la démission de Madame Nathalie Aubin de son mandat d'administrateur à partir du 18 juillet 2022..

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 septembre 2022, a constaté la démission de Monsieur Panayotis Staïcos de son mandat de directeur général délégué à compter de cette date.

7.2 TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire (ci-après l' « **AGE** ») de la Société lors de ses réunions du 27 septembre 2021 et du 30 juin 2022.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, intervenant dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (18^e résolution de l'AGE du 27 septembre 2021)</p>	600.000 €	27 novembre 2023 ⁽¹⁾	153.404,79 € / 1.888.059 actions (16 décembre 2021)	Conformément aux pratiques de marché habituelles dans le cadre d'un placement global, par référence au prix offert aux investisseurs dans un tel placement, tel que ce prix résultera de la confrontation de l'offre des titres et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développé par les usages professionnels.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>2. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, intervenant dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (19^e résolution de l'AGE du 27 septembre 2021)</p>	<p>15% du montant de l'émission initiale⁽²⁾</p>	<p>27 novembre 2023⁽¹⁾</p>	<p>23.010,73 € / 283.209 actions (11 janvier 2022)</p>	<p>Modalités correspondantes à celles de la délégation présentée au point 1 ci-dessus.</p>
<p>3. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (20^e résolution de l'AGE du 27 septembre 2021)</p>	<p>450.000 €</p>	<p>27 novembre 2023</p>	<p>Non utilisée</p>	<p>Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)</p>

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>4. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (21^e résolution de l'AGE du 27 septembre 2021)</p>	<p>450.000 € ⁽³⁾</p>	<p>27 novembre 2023</p>	<p>17.779,37 € / 218.823 actions (14 mars 2023)</p>	<p>Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.</p>

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>5. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (22^e résolution de l'AGE du 27 septembre 2021)</p>	<p>450.000 € ⁽³⁾ ou 20% du capital par an</p>	<p>27 novembre 2023</p>	<p>Non utilisée</p>	<p>Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.</p>
<p>6. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes⁽⁴⁾ (7^e résolution de l'AGE du 30 juin 2022)</p>	<p>450.000 € ⁽³⁾</p>	<p>30 décembre 2023</p>	<p>108.114,18€ / 1.330.636 actions (10 mars 2023)</p>	<p>Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.</p>

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
7. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des 20 ^e , 21 ^e , 22 ^e résolutions de l'AGE du 27 septembre 2021 et 7 ^e résolution de l'AGE du 30 juin 2022 (8 ^e résolution de l'AGE du 30 juin 2022)	15% du montant de l'émission initiale ⁽³⁾	30 août 2024	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées aux points 3, 4, 5 et 6 ci-dessus selon le cas.
8. Attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (9 ^e résolution de l'AGE du 30 juin 2022)	5% du capital social au moment de l'attribution	30 décembre 2023	Non utilisée	Gratuite

- (1) Aux termes de l'avis PAR_20211214_33907_GRO, publié le 14 décembre 2021 par Euronext Paris, l'admission et la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris est intervenue le 14 décembre 2021. En conséquence, les délégations de compétence conférées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 septembre 2021 dans ses dix-huitième (18^e) et dix-neuvième (19^e) résolutions n'étant données que dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, elles ne peuvent plus être utilisées par le conseil d'administration.
- (2) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre public dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris dans le cadre de la dix-huitième (18^e) résolution de l'assemblée générale du 27 septembre 2021.
- (3) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de la vingtième (20^e) résolution de l'assemblée générale du 27 septembre 2021.
- (4) Les catégories de personnes bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription sont les suivantes :
- a. à une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 2 millions d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des locations de voitures et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou

- b. à un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ; et/ou
- c. toute personne, y compris les fournisseurs ou les créanciers obligataires de la Société, détenant une créance certaine, liquide et exigible sur la Société ; et/ou
- d. à tous dirigeants, administrateurs et/ou salariés cadres de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés par les catégories susvisées.

7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 12 du présent rapport.

Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Néant.

CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 est présentée ci-après :

Nom	2022			2021		
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)
Membres de la direction générale en fonction au 31 décembre 2022						
Eric Poncin <i>Président directeur général⁽¹⁾</i>	-	-	-	-	-	-
Nathalie Aubin <i>Directeur général délégué⁽³⁾</i>	-	-	-	-	-	-
Membre de la direction générale ayant quitté ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022						
Panayotis Staicos <i>Directeur général délégué⁽²⁾</i>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

(1) Monsieur Eric Poncin a été nommé président directeur général le 27 septembre 2021.

(2) Monsieur Panayotis Staicos a été nommé directeur général délégué le 27 septembre 2021 et a démissionné de son mandat le 20 octobre 2022.

(3) Madame Nathalie Aubin a été nommée directeur général délégué le 18 juillet 2022.

La Société a conclu des conventions de prestations de services avec les sociétés Catric Invest, Medeia et Lamiral Fleet qui sont, contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, respectivement par Messieurs Eric Poncin, Panayotis Staicos et Madame Nathalie Aubin. Vous trouverez une

description de ces conventions, de leurs modalités, des sommes versées et facturées au titre de ces conventions au chapitre 12 du présent rapport.

Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale du 27 septembre 2021 a décidé d'allouer un montant global brut de 20.000 euros maximum au titre la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2021 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire. Le montant global brut de 20.000 euros inclut le montant dû par la Société au titre du forfait social.

Une synthèse de l'ensemble de la rémunération attribuée aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 est présentée ci-après :

MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS	Exercice 2022 ⁽¹⁾		Exercice 2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Monsieur Jean-François Boucher, administrateur ⁽²⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Monsieur Charles-Antoine Morand, administrateur ⁽³⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Monsieur Guillaume Hemmerlé, administrateur ⁽⁴⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Madame Anne-Catherine Pechinot, administrateur ⁽⁵⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Madame Nathalie Aubin, administrateur ⁽⁶⁾				
Rémunérations (fixe, variable)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	20.000 €	0 €	0 €	0 €

(1) A la date du présent rapport de gestion, le conseil d'administration n'a pas attribué de rémunération fixe aux administrateurs. L'éventuelle répartition de l'enveloppe décidée au titre de la rémunération fixe sera décidée au cours d'une prochaine réunion du conseil d'administration.

- (2) Monsieur Jean-François Boucher a été nommé en qualité d'administrateur le 27 septembre 2021.
 (3) Monsieur Charles-Antoine Morand a été nommé en qualité d'administrateur le 27 septembre 2021.
 (4) Monsieur Guillaume Hemmerlé a été nommé en qualité d'administrateur le 27 septembre 2021.
 (5) Madame Anne-Catherine Pechinot a été nommée en qualité d'administrateur le 27 septembre 2021.
 (6) Madame Nathalie Aubin a été nommée en qualité d'administrateur le 27 septembre 2021 et a démissionné de son mandat le 18 juillet 2022.

9.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2022, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Monsieur Eric Poncin <i>Président directeur général</i>	1.378.607	23,69	1.378.607	23,96
Madame Nathalie Aubin <i>Directeur général délégué</i>	0	0 %	0	0 %
Monsieur Jean-François Boucher <i>Administrateur</i>	630.345	10,83	630.345	10,95
Monsieur Charles-Antoine Morand <i>Administrateur</i>	0	0 %	0	0 %
Monsieur Guillaume Hemmerlé <i>Administrateur</i>	244.743	4,21	244.743	4,25
Madame Anne-Catherine Pechinot <i>Administrateur</i>	0	0 %	0	0 %

CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

10.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution d'options de souscription d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

10.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a procédé à aucune acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement.

CHAPITRE 11 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire

Grant Thornton

Représenté par Monsieur Mallory Desmettre
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 janvier 2018 pour la durée restant à courir au mandat du précédent commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Commissaire aux comptes suppléant

Néant.

11.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Néant.

CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions.

12.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Convention de conseil conclue avec Lamiral Fleet Solutions

La Société a conclu, le 6 juillet 2022, un contrat de conseil avec la société Lamiral Fleet Solutions, société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par Madame Nathalie Aubin, administrateur de la Société nommé le 27 septembre 2021. Cette convention a été autorisée préalablement par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 juin 2022.

Aux termes de cette convention, la société Lamiral Fleet Solutions, s'engage à accompagner la Société dans les domaines suivants :

- Acquisition de la flotte de véhicule :
 - Accompagnement dans le cadre de la négociation de contrat d'acquisition, pilotage des livraisons de véhicule et aide à la gestion des fins de contrat ;
- L'optimisation du coût total d'opération (« *Total Cost Operations* » ou « *TCO* ») :
 - Préconiser et agir sur les leviers d'optimisation, poursuivre ainsi que piloter la réalisation des actions déjà menées.
- Optimisation du taux d'utilisation des véhicules ;
- Amélioration des processus et de la performance opérationnelle.

Pour l'établissement de ces missions, la société Lamiral Fleet Solutions recevra une rémunération de 1.200 euros, hors taxes et hors frais, par jour de travail.

Au titre de cette convention, la société Lamiral Fleet Solutions a facturé à la Société la somme de 100.800 euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

12.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

Néant.

12.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Convention d'animation conclue avec Catric Invest

La Société a conclu, le 1^{er} mars 2016, un contrat d'animation avec la société Catric Invest, société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par Monsieur Eric Poncin, président directeur général de la Société nommé le 27 septembre 2021.

Aux termes de cette convention, la société Catric Invest s'engage à fournir des prestations de services à la Société qui portent sur des missions d'animation et d'accompagnement en matière commerciale, stratégique ou de ressources humaines. Ces missions se matérialisent par des prestations

d'accompagnement dans ces domaines avec notamment une aide au marketing, un suivi de la comptabilité, une aide sur les recrutements, etc.

La convention d'animation a été conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

Au titre de cette convention, la société Catric Invest a facturé à la Société la somme de 130.000 euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Convention de prestation de services conclue avec la société Medeia

La Société a conclu, le 22 mars 2021, un contrat de prestation de services avec la société Medeia, société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par Monsieur Panayotis Staïcos, directeur général délégué de la Société nommé le 27 septembre 2021. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant.

Aux termes de cette convention, la société Medeia s'engage à fournir des prestations de services à la Société portant sur des missions d'accompagnement en matière commerciale, stratégique ou encore de gestion de marché. En contrepartie, la société Medeia percevra une rémunération mensuelle de 15.000 euros hors taxes.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société Medeia a facturé à la Société la somme de 210.000 euros hors taxes, dont 107.500 euros au titre de la convention et 93.500 euros au titre de primes convenues avec la Société. 141.250 euros ont été comptabilisés en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les parties ont mis fin à cette convention le 20 juillet 2022.

12.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Néant.

12.5 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Néant.

CHAPITRE 13 - INFORMATIONS DIVERSES

13.1 DEPENSES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

13.2 PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION DES COMPTES

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Cormontreuil, le 27 avril 2023,

Le conseil d'administration.